

**COMITÉ SYNDICAL du 22 avril 2025**  
**DÉLIBÉRATION D2025\_16**  
**Autorisation de lancer, attribuer et signer le marché relatif à l'acquisition**  
**d'un ensemble mini benne à ordures ménagères**

<b>Nombre de membres</b>		<b>Votes</b>		<b>Date de la convocation : 15 avril 2025</b>
En exercice	27	Pour	18	<b>Secrétaire de séance : Jean-Louis ROCHUT</b>
Présents	16	Contre		
Pouvoirs	02	Abstention		

**Le comité syndical,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-2, L2122-21-1, L5211-2 et L5711-1,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'acquérir un ensemble mini benne à ordures ménagères,

**CONSIDÉRANT** que ce bien est inscrit dans les orientations budgétaires 2025 présentées le 11 décembre 2024 et de ce fait budgété,

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président à

- Lancer le marché adapté relatif à l'acquisition d'un ensemble mini benne à ordures ménagères en 2 lots :
- lot 1 : un véhicule porteur châssis d'un PTAC de 3.5 Tonnes.
- lot 2 : une mini benne à ordures ménagères d'environ 5 m<sup>3</sup>, équipée d'un lève-conteneurs.

Le montant total de ce marché est estimé à 101 000 € HT.

- Attribuer et signer ce marché.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance  
  
Jean-Louis ROCHUT



Le Président  
  
Jean-Michel DEZELU